



Ce document se réfère au point 7.2 de l'ordre du jour provisoire.

Cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac, du 12 au 17 novembre 2012, Séoul, Corée du Sud

Document d'information de la FCA
Mécanismes d'assistance et ressources financières de la CCLAT

Principale recommandation

La FCA recommande à la COP-5 d'instaurer et de financer un groupe de travail sur les mécanismes d'assistance à la mise en œuvre de la CCLAT.

Introduction

Déjà, en 2000, la plupart des pays en développement avaient insisté sur le fait qu'ils ne pourraient pas mettre en œuvre les mesures antitabac à moins que des ressources supplémentaires ne soient mises à leur disposition. Il est triste de constater que, plus de 10 ans après, le manque de ressources constitue toujours un frein à la mise en œuvre de la Convention-cadre pour la lutte antitabac (CCLAT). Lors du dernier cycle de notification, plus de 70 Parties ont fait état d'un écart entre les ressources disponibles et les besoins créés par la mise en œuvre de la CCLAT¹.

La dernière analyse des progrès accomplis en matière de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la CCLAT ne fait état d'aucun dispositif d'aide bilatérale au développement, ni d'aucun autre soutien financier, directement fournis aux Parties. Il est essentiel que la COP-5 se penche sur cette question et fasse en sorte que des solutions soient dégagées. La mise en œuvre efficace de la CCLAT et l'insuffisance des ressources pour y parvenir figurent parmi les questions les plus complexes liées à la Convention. Lors de la COP-5, les Parties devraient instituer un groupe de travail chargé de se pencher sur ce sujet.

Combien la mise en œuvre de la CCLAT coûte-t-elle ?

En 2006, la COP-1 a examiné une étude approfondie des sources de financement et des mécanismes d'assistance potentiels pour la mise en œuvre du traité². Bien que de nombreuses sources de financement potentielles aient été identifiées, il n'a pas été possible de déterminer si ces ressources seraient suffisantes pour répondre aux besoins des Parties découlant de la mise en œuvre de la Convention.

En 2011, l'OMS a mis en place un instrument de planification financière destiné à aider les pays à revenus faible et intermédiaire à intensifier leurs actions pour endiguer les maladies non transmissibles (MNT). D'après les calculs, le coût annuel projeté de la mise en œuvre de quatre

¹ Rapport FCTC/COP/5/15, paragraphe 8.

² Rapport A/FCTC/COP/1/4.

mesures de la CCLAT³ – y compris l'ensemble de la gestion du programme et le soutien médiatique – s'élèverait, au total, à 0,6 milliard de dollars américains pour l'ensemble des pays à revenus faible et intermédiaire⁴. À titre de comparaison, 268 millions de dollars américains⁵ d'aide internationale ont été affectés à la lutte contre les MNT et leur prévention, soit seulement 1 % du total de l'aide au développement pour la santé⁶. Aucun fonds consacré à la mise en œuvre de la CCLAT n'est attribué par l'aide financière au développement.

Tour d'horizon des avancées – Résultats des discussions de la COP-4

Lors de la dernière session de la COP, de nombreux pays ont fait part de leur inquiétude quant à l'absence de réelles avancées en matière de mobilisation des ressources et de coopération internationale pour la lutte antitabac, notamment au niveau national. Plusieurs Parties ont proposé l'instauration d'un groupe de travail intersessions chargé d'étudier cette question.⁷

Finalement, le Secrétariat de la Convention a été prié de réaliser une évaluation préliminaire des ressources mobilisées et de l'efficacité des mécanismes d'assistance à la mise en œuvre de la CCLAT⁸.

La FCA félicite le Secrétariat de la Convention pour ce tour d'horizon complet des mécanismes d'assistance et de ses différentes composantes. Tel que souligné dans le rapport FCTC/COP/5/15, le cadre d'assistance comprend des activités menées par le Secrétariat de la Convention pour renforcer la coopération internationale, mais aussi l'échange et le transfert de technologies ainsi que l'utilisation d'instruments tels que les évaluations des besoins et la base de données sur les ressources disponibles. Les activités menées par le Secrétariat de la Convention en vue de promouvoir la CCLAT partout dans le monde et de mobiliser des ressources pour sa mise en œuvre sont décrites dans les rapports FCTC/COP/5/15, FCTC/COP/5/16 et FCTC/COP/5/17.

Tel qu'il ressort des décisions des précédentes sessions de la COP, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), notamment à travers l'Initiative pour un monde sans tabac et les bureaux régionaux et nationaux de l'OMS, a un rôle majeur à jouer dans la mise en œuvre de la CCLAT. Le rapport FCTC/COP/5/15 présente les principales activités de l'OMS et leurs résultats immédiats.

Mécanismes d'assistance à la mise en œuvre de la CCLAT et leurs performances

Deux instruments spécifiques (les évaluations des besoins et la base de données des ressources disponibles) ont été instaurés dans le cadre de la Convention pour faciliter sa mise en œuvre. Les évaluations des besoins visent à mesurer les capacités ou les ressources que les Parties nécessitent pour mettre en œuvre les mesures de la CCLAT. La base de données des ressources disponibles permet quant à elle de compiler des informations sur l'assistance financière et technique existante. Utilisés conjointement, ces deux instruments permettent de fournir des ressources répondant à la demande d'assistance.

Le rapport du Secrétariat de la Convention indique que les besoins immédiats de plusieurs Parties, pour lesquelles des évaluations avaient été réalisées au cours des dernières années, ont été

³ Mesures d'interdiction totale de fumer, fiscalité du tabac, mises en garde sur les paquets, interdiction de la publicité.

⁴ WHO. 2011. Scaling up action against noncommunicable diseases: How much will it cost? Geneva: WHO.

⁵ Institute for Health Metrics and Evaluation (IHME). 2011. Financing Global Health 2011: Continued Growth as MDG Deadline Approaches. Seattle: IHME.

⁶ Ibid.

⁷ Voir les comptes rendus sommaires des débats du Comité B à la COP-4 (troisième réunion) dans le document FCTC/COP/4/REC/3 (p.76-82) : http://apps.who.int/gb/fctc/PDF/cop4/FCTC_COP4_REC3-en.pdf.

⁸ Décision de la COP-4 FCTC/COP4(17).

satisfaits. Par ailleurs, 40 organisations, gouvernementales, intergouvernementales et non gouvernementales, ont été identifiées comme étant en mesure d'apporter leur concours aux activités de lutte antitabac.

Mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la CCLAT

Les ressources financières jouent un rôle important pour atteindre les objectifs de la Convention. De fait, c'est exactement ce que dit l'article 26 de la CCLAT. Tel que le souligne parfaitement le rapport FCTC/COP/5/15, des instruments, notamment les évaluations des besoins, et des activités visant à renforcer la coordination et la coopération internationales, ont été mis en place pour mobiliser et fournir des ressources financières aux Parties dans le cadre de la mise en œuvre des mesures de la CCLAT.

Le Secrétariat de la Convention et l'Initiative de l'OMS pour un monde sans tabac ont réussi à mobiliser des ressources pour aider les Parties à mettre en œuvre la CCLAT. Elles ont été fournies soit par les gouvernements, soit par des donateurs privés, telles que des fondations. Depuis 2006, le Secrétariat de la Convention est parvenu à réunir au total plus de 6 millions de dollars américains pour le soutien à la mise en œuvre de la CCLAT. De la même façon, l'OMS a bénéficié de ressources supplémentaires pour, notamment, développer des supports de formation, organiser des ateliers ou aider les pays à évaluer leurs besoins en matière de renforcement des capacités en vue de la mise en œuvre efficace de certaines mesures antitabac.

Les ressources allouées au Secrétariat de la Convention et à l'Initiative pour un monde sans tabac sont indispensables pour leur permettre d'aider les Parties. Toutefois, cette assistance ne peut pas remplacer le soutien financier direct fourni aux Parties à revenus faible et intermédiaire pour respecter les exigences de la Convention et renforcer leurs propres capacités à financer la lutte antitabac. Les ressources financières directement versées aux Parties via un dispositif d'aide bilatérale au développement ou un autre moyen ne figurent pas dans le rapport FCTC/COP/5/15.

Les années à venir seront synonymes de bouleversements majeurs dans les priorités de la communauté internationale en matière d'affectation des ressources à la santé mondiale. Selon l'OMS, l'un des principaux changements attendus tient à la pleine reconnaissance politique de l'impact sociétal et économique des MNT⁹. Il est essentiel qu'une telle reconnaissance s'accompagne de la prise de conscience réelle qu'un instrument efficace pour faire face aux MNT est disponible (la CCLAT), et que des ressources sont nécessaires pour sa mise en œuvre. De la même façon, le cadre de développement qui sera établi après 2015, date-butoir de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), devrait reconnaître le rôle majeur que joue la CCLAT pour répondre au problème des MNT et parvenir à un développement plus durable.

COP-5 : il est désormais temps d'instaurer un groupe de travail sur les mécanismes d'assistance

En 2011, une attention sans précédent a été accordée aux maladies non transmissibles (MNT) et aux stratégies pour y faire face. Les gouvernements ont, à plusieurs reprises, réaffirmé leur engagement et leur détermination à accélérer la mise en œuvre de la CCLAT^{10 11 12 13 14 15 16}.

⁹ OMS. 2012. La place de la santé dans le programme de développement après 2015. Genève : OMS.

¹⁰ Résolution de l'ONU A/RES/66/2 – Déclaration politique de la Réunion de haut niveau des Nations Unies sur les MNT.

¹¹ Première conférence ministérielle mondiale sur les modes de vie sains et de contrôle des maladies non transmissibles - Déclaration de Moscou.

¹² Conférence mondiale sur les déterminants sociaux de la santé – Déclaration politique de Rio sur les déterminants sociaux de la santé.

La COP-5 donne aux Parties une occasion unique de traduire concrètement ces engagements et de tirer pleinement parti des discussions qui auront trait aux questions de développement pour l'après 2015. L'insuffisance chronique des ressources constitue l'un des plus grands freins aux avancées pour la mise en œuvre de la CCLAT et nécessite que les Parties s'en préoccupent. Elles ont d'ailleurs tout intérêt à réexaminer cette question régulièrement. Les Parties donatrices et les Parties bénéficiaires doivent s'efforcer de dégager des solutions.

Au cours des dernières années, les groupes de travail institués dans le cadre de la CCLAT ont permis aux Parties de participer à des discussions entre deux sessions de la COP et d'élaborer des directives techniques pour renforcer la mise en œuvre de la Convention. La COP-5 sera l'occasion de démontrer qu'un groupe de travail composé des Parties concernées peut aussi traiter des questions pratiques liées à l'insuffisance des ressources pour la mise en œuvre de la CCLAT au niveau national. Les réunions d'un **groupe de travail sur les mécanismes d'assistance pour la mise en œuvre de la CCLAT** différeront sans doute des pratiques existantes. Les Parties devront effectuer un travail préparatoire considérable en prélude à chaque réunion du groupe de travail. Elles devront présenter leurs propositions et les solutions afférentes pour optimiser les investissements dans la mise en œuvre de la CCLAT ou faire part de leurs suggestions sur les améliorations à apporter aux mécanismes d'assistance existants. Les Parties devront peut-être également demander à ce que des études supplémentaires soient menées avant la première ou la deuxième réunion du groupe de travail.

Bien que le budget de la CCLAT n'offre que de faibles ressources et que de nombreuses priorités de la COP-5 se disputeront celles qui sont disponibles, la FCA invite instamment les Parties à instaurer et financer un groupe de travail chargé de se pencher sur la question de l'insuffisance des ressources pour les activités de mise en œuvre de la CCLAT au niveau national.

Le mandat dudit groupe de travail consisterait à :

- passer en revue les expériences couronnées de succès en matière de mobilisation des ressources pour la mise en œuvre de la CCLAT à l'échelle nationale, via des mécanismes d'assistance existants et des dispositifs d'aide bilatérale et multilatérale au développement ;
- fournir des recommandations sur d'autres moyens susceptibles de réunir les ressources existantes ou de générer un mécanisme de financement innovant pour la mise en œuvre de la CCLAT ;
- proposer un format d'étude d'impact des missions d'évaluation des besoins pour la mise en œuvre de la CCLAT et de la base de données des ressources disponibles ; et
- demander l'élaboration de tout matériel d'orientation nécessaire, comme des boîtes à outils pour la mise en œuvre de l'article 5.2 de la CCLAT, et une estimation des ressources requises pour la mise en œuvre de tous les articles de la CCLAT dans les pays à revenus faible et intermédiaire.

Ce groupe de travail devrait également discuter d'autres composantes du système d'assistance de la CCLAT, et plus particulièrement de la coopération internationale¹⁷. Par conséquent, le mandat du groupe de travail devrait également comprendre les activités suivantes :

¹³ Déclaration ministérielle pour la lutte contre les maladies non transmissibles et leur prévention - Organisation panaméricaine de la santé.

¹⁴ Appel à l'action de Djakarta sur les maladies non transmissibles.

¹⁵ La déclaration de Séoul sur la lutte contre les maladies non transmissibles et leur prévention dans la région du Pacifique occidental.

¹⁶ La déclaration de Brazzaville sur la lutte contre les MNT et leur prévention dans la région africaine de l'OMS.

¹⁷ De plus amples informations sur le mandat du groupe de travail en termes d'opportunités internationales sont fournies dans le document d'information de la FCA sur la coopération internationale.

- identifier et promouvoir les meilleures pratiques en matière d'accès aux ressources internationales pour la lutte antitabac ;
- identifier les obstacles à l'accès à l'aide internationale au développement pour la mise en œuvre de la Convention ; et
- élaborer une feuille de route pour promouvoir la Convention à l'occasion d'évènements régionaux et internationaux lors du prochain examen de la réalisation des OMD et lors de la définition des objectifs de développement de l'après 2015.

Conclusion

Le manque d'investissement financier dans la lutte antitabac compromet les progrès accomplis à ce jour pour la mise en œuvre de la CCLAT et menace les avancées futures en la matière. Un engagement sans faille d'un large éventail de Parties, qu'elles soient donatrices ou bénéficiaires, s'avère crucial pour faire face au problème et dégager des solutions. La FCA recommande à la COP-5 d'instaurer et de financer un groupe de travail sur les mécanismes d'assistance à la mise en œuvre de la CCLAT.